la longueur, le volume et la pente de leurs différens *cours*; si ceux-ci sont navigables ou flottables, si leurs eaux débordent à certaines époques de l'année ou si elles sont taries par les sécheresses. On reconnaîtra avec soin les *eaux stagnantes*, leur abondance, l'étendue de la surface qu'elles recouvrent et le rapport des terres inondées ou imprégnées d'eau à celles qui sont sèches; enfin on appréciera l'influence qu'elles exercent sur le climat et la végétation, sur les hommes et les animaux.

La *constitution géologique* du pays, qui donne souvent un caractère particulier aux végétaux et détermine le degré d'humidité, de chaleur, de rayonnement ou d'absorption du sol, fixera aussi l'attention de l'agriculteur instruit. L'examen de la nature des terrains à la surface du sol lui fournira des documens utiles, tant sous le rapport des cultures qu'on pourra introduire avec le plus de succès que sous celui de la possibilité de se procurer à peu de frais, si cela était nécessaire, des *eaux jaillissantes*.

Les *richesses minérales* d'un pays ne sont pas d'un moindre intérêt pour l'agriculteur et il est indispensable pour lui d'être informé si on y trouve et exploite des gisemens d'argile, de sable, de marne, de craie, de plâtre ou de pierre calcaire, ou bien des granits, des schistes, des grès, des laves pour les constructions, des schistes bitumineux, des cendres pyriteuses, de la tangue ou vase de mer, du sel gemme, de la houille ou de la tourbe, etc.

Les *richesses végétales* du sol, soit naturelles, soit artificielles, comme l'abondance des plantes aromatiques industrielles ou médicinales, et les *forêts* fixeront aussi ses regards. Il examinera sous un point de vue général ces dernières qui, augmentant beaucoup l'humidité du terrain, surtout dans les fonds, empêchent souvent l'asséchement du pays, servent de repaire aux malfaiteurs ou aux animaux nuisibles, mais qui, d'un autre côté, s'opposent souvent aussi à la violence des vents, à l'évaporation trop rapide du sol cultivé, à son refroidissement, etc.

Les *animaux* à l'état sauvage, qui attaquent les bestiaux ou dévorent les récoltes, doivent, sous le rapport de leur nombre, de l'étendue de leurs ravages et de leur facile destruction, entrer aussi dans cette enquête générale.

Enfin, il sera nécessaire d'acquérir des notions précises sur l'*état sanitaire* général du pays, tant relativement aux hommes et aux animaux que sous le rapport des affections organiques qui attaquent le plus communément les végétaux utiles.

§ II. — État politique et administratif du pays.

En général l'agriculture, comme les autres industries, prospère mieux à l'ombre de la *liberté politique* et chez les nations où l'on consulte les intérêts généraux. Sous ce rapport la France n'a rien à envier aux autres nations; mais si un agriculteur voulait fonder un établissement dans un pays étranger, il serait indispensable de prendre en considération son état politique et administratif, qui n'offre pas partout les mêmes garanties. Ainsi, avant d'y former cet établissement, il aurait à examiner le degré de liberté politique dont on jouit, la liberté de conscience, les charges publiques, leur répartition, l'état financier du trésor, l'indépendance des juges et des magistrats, la célérité des formes judiciaires, les restrictions ou les entraves apportées à l'industrie, etc., et une foule d'autres causes qui exercent une action marquée sur les profits de l'agriculteur et réagissent sur son bien-être ou le développement de son industrie et de ses facultés.

Quoique, à proprement parler, l'agriculture ne doive rien attendre que de ses propres efforts, il est toutefois très avantageux pour elle que le *gouvernement*, les *autorités locales*, les *conseils généraux* soient éclairés sur ses véritables besoins et prennent des dispositions pour favoriser son développement, pour la soutenir et l'encourager dans ses tentatives d'améliorations, pour lui prêter au besoin secours et assistance, pour fonder des établissemens qui lui sont utiles et faire exécuter des travaux économiques ou administratifs qui soient pour elle d'un intérêt général.

Ainsi, avant de s'établir dans un pays, il importe de connaître si l'autorité a provoqué ou favorisé l'établissement de banques agricoles, de caisses d'épargnes, de sociétés d'assurances, de sociétés d'agriculture, de comices agricoles, de chaires d'agriculture, comme on en voit en Allemagne, de fermes-modèles ou expérimentales, d'institutions ou autres établissemens propres à propager les connaissances et les bonnes méthodes agricoles; si, par des mesures législatives, elle cherche à accroître les garanties de la propriété, assurer plus efficacement les stipulations des contrats pour louage d'industrie ou de fonds de terre, à encourager les baux à longs termes, à faire disparaître d'anciens abus, tels que la vaine pâture, le parcours, le glanage, le grapillage, la chasse, etc.; si elle veille avec un soin paternel à l'administration des propriétés communales et des établissemens de bienfaisance, à l'entretien et à la réparation des routes, chemins vicinaux, canaux, ponts, digues, barrages, ou à l'établissement de nouvelles voies de communication, de halles, de marchés, etc.; enfin si elle protége et propage l'enseignement primaire et industriel.

L'autorité rend encore des services signalés à l'agriculture quand elle fait faire des dénombremens ou des tableaux du mouvement de la population et des travaux statistiques, dresser des cartes géographiques, topographiques, géologiques ou agronomiques du pays, et établit des enquêtes sur des matières qui intéressent l'agriculture et le commerce; quand elle cherche à donner aux moyens de communication plus de rapidité, d'aisance et de sécurité, à favoriser les associations rurales entre cultivateurs pour l'exploitation d'une des grandes branches de l'industrie agricole et provoque des réunions d'agriculteurs, des expositions de denrées et de bestiaux, l'introduction et la propagation d'instrumens perfectionnés, de procédés nouveaux ou de belles races de bestiaux, et décerne avec sagesse et mesure des récompenses et des encouragemens. Ce sont là autant de points qu'il est utile d'éclaircir.